

règle générale, secourus par charité la plupart du temps avec le concours de la municipalité, soit urbaine ou rurale. Mais entre ces deux catégories il en est une autre fort nombreuse composée de gens qui souffrent aussi, mais qui ne veulent pas recourir à la charité. En même temps, ils n'ont pas de quoi payer les soins qu'ils requièrent et, par conséquent, ne s'adressent au médecin qu'au dernier moment. C'est là chose que les médecins doivent fort bien savoir. Je ne sais pas ce qui se passe en cette partie-ci du Canada, mais je sais ce qui en est dans l'Ouest du pays. La sauvegarde de la santé publique est un des plus importants problèmes qui se posent à la population du Canada et cause bien des ennuis aux chefs de famille. Le pays a subi des pertes énormes à la suite de maladie, pertes que l'on aurait pu empêcher si l'on avait pris les mesures voulues en temps. Je tiens de bonne source, et je n'ai jamais entendu nier la chose, que la perte annuelle au Canada, par maladie et décès prématurés, est d'environ \$300,000,000. A coup sûr, si cela est vrai, on a tort de dire que l'on sauvegarde on ne peut mieux la santé du peuple.

L'hon. M. SUTHERLAND: Puis-je demander à mon honorable ami de répéter ce montant.

M. SPENCER: \$300,000,000.

L'hon. M. SUTHERLAND: Et cela représente?

M. SPENCER: C'est la perte annuelle résultant de l'interruption du travail pour cause de maladie ainsi que de décès prématuré.

Je rends hommage à l'enthousiasme avec lequel le ministre s'acquitte de ses fonctions et à la nouvelle initiative qu'il fait prendre au département: l'inauguration d'une campagne énergique pour coopérer avec les provinces au point de vue de la santé. La campagne fera long feu, j'en suis tout à fait sûr, si dans un examen de la situation nous disons que la santé des gens est l'objet des soins nécessaires. Les médecins font leur possible, mais faute de programme et de coordination, plusieurs personnes redoutent la maladie par-dessus tout, à cause des frais élevés qu'elle entraîne. Pour ce motif, elles attendent au tout dernier moment pour recourir à la Faculté, à leur détriment et à celui du médecin.

L'hon. M. SUTHERLAND: L'honorable membre doit comprendre qu'il y aura toujours beaucoup de maladie et de perte de temps. Le mieux que la prophylaxie puisse faire, c'est de prolonger de cinq ou dix ans la durée de la vie humaine. Malheureusement, on ne peut pas prolonger la vie indéfiniment.

Nous ne parviendrons jamais à enrayer la maladie ou la mort.

M. SPENCER: Le ministre se rend compte, je l'espère, que des mesures préventives peuvent réduire considérablement la maladie.

M. BLAIR: J'approuve le mouvement qu'on organise, mais il faut procéder avec beaucoup de prudence. J'ai rencontré dans l'Ontario des sociétés auxquelles on a demandé si elles approuvaient le principe d'après lequel le Parlement fédéral légifèrera au point de vue de la santé. Je suis enclin à être de l'avis du ministre, quand il dit que le public est joliment protégé. On le protège contre la diphtérie et d'autres méthodes de prophylaxie, inexistantes il y a quelques années, sont aussi en usage. Quant à la province de l'Ontario — je ne voudrais pas me prononcer pour les autres provinces du Dominion, — je dis qu'elle prend bien soin de sa population. Il est, toutefois, un point sur lequel je voudrais attirer votre attention. Si les tuteurs sont punis parce que les enfants dont ils ont la garde ne fréquentent pas les écoles, bien souvent il arrive que la santé de ces mêmes enfants laisse à désirer sans que les tuteurs en soient punis. Je crois qu'on devrait adopter des dispositions pour corriger cette anomalie.

Si l'on doit présenter des mesures à l'effet d'étatiser la médecine, je crois que les médecins, comme corps, doivent exiger des honoraires que le public peut payer. La somme de 360 millions de dollars par an pour une population de 10 millions d'âmes, soit \$36 par tête, est excessive, et le public aurait raison de protester. Je crois que les services pourraient être donnés pour bien moins que cela. La difficulté de l'heure présente vient de ce que le médecin n'est pas payé. Je crois que les municipalités et les provinces devraient s'occuper du soin des gens. Quant au fédéral, j'ignore où il prendrait l'argent nécessaire car, après tout, le Parlement fédéral se compose exclusivement de membres venus des provinces. De plus, il ne faudrait pas agir avec trop de précipitation. Les médecins de profession de l'Ontario m'ont déclaré qu'il nous faudrait étudier ce programme avec beaucoup de circonspection, car toute précipitation pourrait nous aliéner l'opinion populaire. Je crois que le ministre agit sagement en prenant le temps de se documenter et en laissant libre cours à l'opinion populaire. Il pourra venir un temps où il ne pourra plus y avoir de retour en arrière et lorsque l'opinion publique demandera d'avancer, nous avancerons et ferons de notre mieux. Si je suis en faveur d'entreprendre des enquêtes, je crois cependant que l'on devrait se mon-